



ICAO

**Projet de Développement Coopératif des Services
Météorologiques Aéronautiques dans la Région AFI
(CODEVMET-AFI)**

Sixième réunion du Comité de pilotage (SC/6)

Abuja, Nigéria, 6 - 8 octobre 2025

RAPPORT

Préparé par le Secrétariat

Contenu

A. Introduction	3
1. Date et lieu de la réunion	3
2. Participation	3
3. Ouverture	3
4. Secrétariat	3
5. Langues de travail et documentation	4
B. Rapport sur les points de l'ordre du jour	4
1. Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.....	4
2. Point 2 de l'ordre du jour - État de la mise en œuvre des décisions prises par la réunion SC/5	4
3. Point 3 de l'ordre du jour – Etat de l'adhésion au projet.....	5
4. Point 4 de l'ordre du jour - État d'avancement du projet depuis la cinquième réunion du Comité de pilotage.....	5
5. Point 5 de l'ordre du jour : Défis dans la mise en œuvre des activités du projet.....	12
6. Agenda 6 : Propositions commerciales pour 2026	13
7. Ordre du jour 7 : Examen des décisions du SC/6	14
8. Point 8 de l'ordre du jour : Lieu et date de la prochaine réunion du Comité de pilotage (SC/7) 14	
9. Point 9 de l'ordre du jour - Questions diverses	15
10. Point 10 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion.....	15

A. Introduction

1. Date et lieu de la réunion

- 1.1. La sixième réunion du Comité de pilotage (SC/6) du Projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région AFI (CODEVMET-AFI) s'est tenue à Abuja, au Nigéria, du 6 au 8 octobre 2025. La réunion a été abritée par l'Autorité de l'aviation civile du Nigéria (NCAA).

2. Participation

- 2.1. Trente-huit (38) participants représentant dix (10) États des régions ESAF et WACAF, l'ASECNA, la SODEXAM et l'OACI ont assisté à la réunion. La liste des participants figure à l'**appendice 1** du présent rapport.

3. Ouverture

- 3.1. L'ouverture de la sixième réunion du Comité de pilotage (SC/6) du projet CODEVMET-AFI a eu lieu le lundi 6 octobre 2025.
- 3.2. Des allocutions ont été prononcées par M. Gouamene Rock Levis, Président du comité de pilotage de CODEVMET, M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI, et l'Ingénieur Godwin Balang, Directeur des normes des aérodromes et de l'espace aérien, représentant le Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile du Nigéria (NCAA).
- 3.3. Le Président du Comité de pilotage a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République fédérale du Nigéria pour l'hospitalité qu'il a réservée aux délégués. Il a rappelé les objectifs du projet CODEVMET-AFI et sa pertinence pour relever les défis auxquels sont confrontés les États et les organisations dans le domaine de la météorologie aéronautique, et a appelé à un engagement accru pour soutenir le projet.
- 3.4. S'exprimant au nom du Directeur régional du Bureau WACAF de l'OACI, M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI, a souhaité la bienvenue aux délégués et leur a transmis les salutations du Président du Conseil et du Secrétaire général de l'OACI, tout en saluant le leadership du Nigéria et l'engagement constant des États participants.
- 3.5. L'ingénieur Godwin Balang, Directeur des normes des aérodromes et de l'espace aérien, représentant le Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile du Nigéria (NCAA), a souhaité la bienvenue aux délégués et a souligné la volonté du Nigéria de soutenir le projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région AFI. Il a rappelé que l'évaluation 2020 de l'OACI avait confirmé la pertinence du CODEVMET par rapport aux priorités des États membres. Il a souligné la vision du Nigéria de renforcer les capacités MET conformément aux Normes de l'OACI et a exprimé sa satisfaction quant à l'avancement du Projet, déclarant officiellement la réunion ouverte.
- 3.6. Il a réaffirmé l'engagement du Nigéria à soutenir le projet. Il a conclu en souhaitant aux délégués un agréable séjour à Abuja et a officiellement ouvert la sixième réunion du Comité de pilotage de CODEVMET-AFI.

4. Secrétariat

- 4.1 Le secrétariat de la réunion a été assuré par l'OACI.

5. Langues de travail et documentation

- 5.1 La réunion s'est déroulée en anglais et en français avec interprétation simultanée. La documentation a été produite dans les deux langues et accessibles à <https://www.icao.int/WACAF/meetingdocs?fid=8332#block-icao-page-title>

B. Rapport sur les points de l'ordre du jour

1. Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

- 1.1. La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour tel que fourni à **l'appendice 2** du présent rapport.

2. Point 2 de l'ordre du jour - État de la mise en œuvre des décisions prises par la réunion SC/5

- 2.1. La réunion a examiné et discuté de l'état de mise en œuvre des décisions prises par la réunion SC/5, tenue à Abidjan du 30 septembre au 2 octobre 2025. Sur neuf (9) décisions adoptées, 44,44% sont mises en œuvre, tandis que 55,56% restent en cours (voir la figure 1). **L'appendice 3** du présent rapport fournit des détails sur l'état d'avancement des décisions du SC/6.

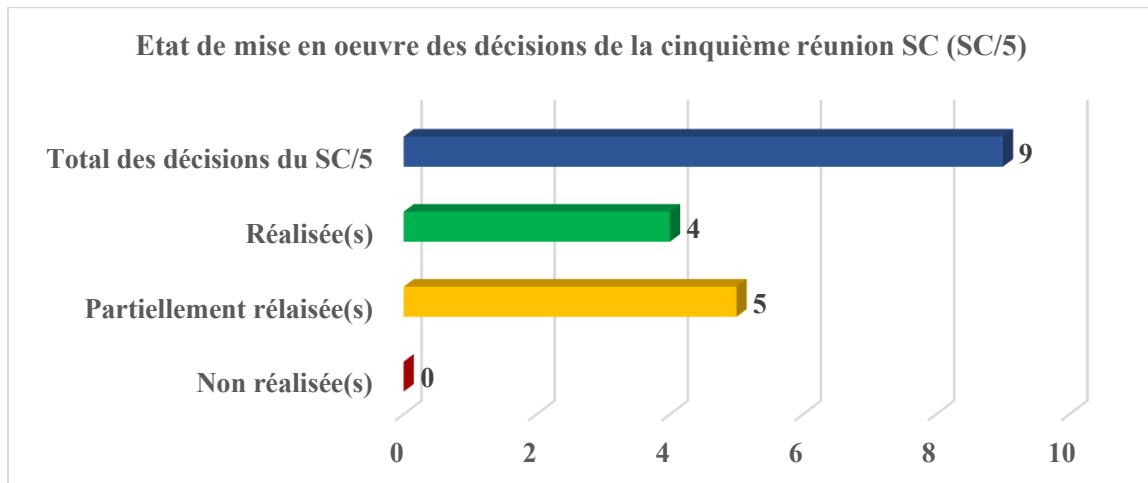


Figure 1 : *État de la mise en œuvre des décisions du SC/5*

- 2.2. Une préoccupation particulière a été exprimée concernant la Décision 5/02 relative à la mise en place d'un groupe ad hoc chargé d'élaborer un mécanisme visant à encourager les États et les organisations à rejoindre et à contribuer au projet d'ici le 31 mai 2025. La proposition du groupe ad hoc portant sur un mécanisme incitatif destiné à stimuler l'engagement des États et des partenaires régionaux, ainsi qu'à renforcer la durabilité financière et opérationnelle du CODEVMET-AFI, a été examinée et saluée.

SC/6 Décision 6/01 Amélioration des contributions financières

Il est décidé que, pour améliorer les contributions financières et l'engagement institutionnel envers le projet, le Secrétariat :

- identifie et implique les partenaires régionaux pour le financement des activités prioritaires ; et*

- b) *mette en place un système de reconnaissance pour encourager les États actifs (à travers une visibilité accrue, accès prioritaire au bénéfices tels que les assistances techniques et les formations, ...).*

3. Point 3 de l'ordre du jour – Etat de l'adhésion au projet

3.1. A la fin septembre 2025, treize (13) États et l'ASECNA avaient signé l'accord de gestion du projet (MSA). Trente-cinq (35) États n'ont pas encore signé l'accord. Le Comité a exprimé sa préoccupation concernant le faible nombre de membres et a exhorté les Bureaux ESAF et WACAF de l'OACI à intensifier leurs actions de sensibilisation. **L'appendice 4** du présent rapport fournit des détails sur l'adhésion au projet. La réunion a formulé les décisions suivantes.

SC/6 Décision 6/02 Amélioration de la composition du projet

Il est décidé que, pour améliorer l'adhésion au projet et renforcer l'appropriation à long terme du projet CODEVMET-AFI, le Secrétariat:

- a) *organise un ou plusieurs ateliers régionaux de sensibilisation pour promouvoir les bénéfices et les résultats du projet ;*
- b) *engage les autorités de l'aviation civile dans la mobilisation et la gestion des contributions nationales ; et*
- c) *engage les États et les organisations qui ne sont pas membres pour une participation effective.*

SC/6 Décision 6/03 Promotion du projet

Il est décidé que, pour favoriser la promotion du Projet, le Secrétariat :

- a) *fournit aux points focaux des supports de communication illustrant l'impact du projet; et*
- b) *promeut les réalisations à travers les canaux numériques et institutionnels pour plus de visibilité.*

4. Point 4 de l'ordre du jour - État d'avancement du projet depuis la cinquième réunion du Comité de pilotage

Rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme de travail du Comité de pilotage

- 4.1. Une réunion virtuelle de mi-parcours du Comité de pilotage, tenue le 22 juillet 2025 avec vingt-et-un (21) participants provenant de douze (12) États, de l'ASECNA et de l'OACI, a relevé de bons progrès dans la mise en œuvre des activités du Projet. La réunion du SC/6 a examiné les résultats de cette revue de mi-parcours et a noté avec satisfaction qu'en réponse à la Décision 5/03 du SC/5, la Présidente du Comité de pilotage a engagé des discussions avec les représentants des Autorités de l'aviation civile de neuf (9) États (Congo, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Tchad, Comores, Guinée équatoriale, Mauritanie et République centrafricaine (RCA)) concernant une adhésion potentielle, suscitant un vif intérêt.
- 4.2. Le Comité des ministres de l'ASECNA a réaffirmé l'engagement à soutenir les contributions annuelles de ses États membres. Le Comité de pilotage a exprimé sa sincère gratitude à l'ASECNA pour son soutien consistant aux initiatives régionales de l'OACI visant à renforcer les services météorologiques aéronautiques.

4.3. La réunion a pris note des activités en cours, notamment des consultations régulières avec les États membres du projet, les RSOO, l'OMM et les organisations régionales, ainsi que des discussions en vue de l'établissement d'un accord avec l'AAMAC dans le cadre du projet CODEVMET-AFI.

Rapport sur la mise à jour des documents de mise en œuvre du projet

4.4. La réunion a examiné les documents mis à jour relatifs à la supervision de la sécurité des activités météorologiques, la mise en œuvre du SMQ dans le domaine MET, ainsi que les documents de mise en œuvre des éléments AMET-B1. Les réalisations comprennent :

- Alignement de réglementations génériques relatives au service météorologique pour la navigation aérienne internationale avec les dispositions des amendements 81 et 82 de l'Annexe 3 à la Convention de Chicago et du nouveau PANS-MET (Doc 10157).
- Élaboration du manuel qualité, des processus de management du SMQ, des processus opérationnels et de soutien ainsi que des procédures liées à la qualité.
- Préparation des éléments d'orientation et des modèles pour soutenir l'analyse, l'élaboration des rapports et la planification de la mise en œuvre des éléments AMET-B1.

4.5. Le Secrétariat a été prié de coordonner la validation de ces documents afin de soutenir la mise en œuvre des activités du projet.

Rapport d'étape sur l'appui fourni aux États pour le renforcement des capacités de supervision des activités météorologiques

4.6. La réunion a été informée des mesures prises pour aider les membres du projet à renforcer leurs capacités de supervision des activités de la météorologie aéronautique. La réunion a noté les réalisations suivantes.

- Au 30 septembre 2025, six (6) États (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Sénégal et Sierra Leone) ont reçu une assistance pour la révision des PAC sur la capacité de supervision de la sécurité MET.
- Les États ont reçu des orientations et des documents génériques d'appui pour intégrer les dispositions de l'amendement 82 à la Convention de Chicago ainsi que les nouvelles PANS-MET dans leurs réglementations nationales.

4.7. La figure 2 ci-dessous donne un aperçu du soutien du projet aux États depuis 2021 quand le projet a été recadré et relancé.

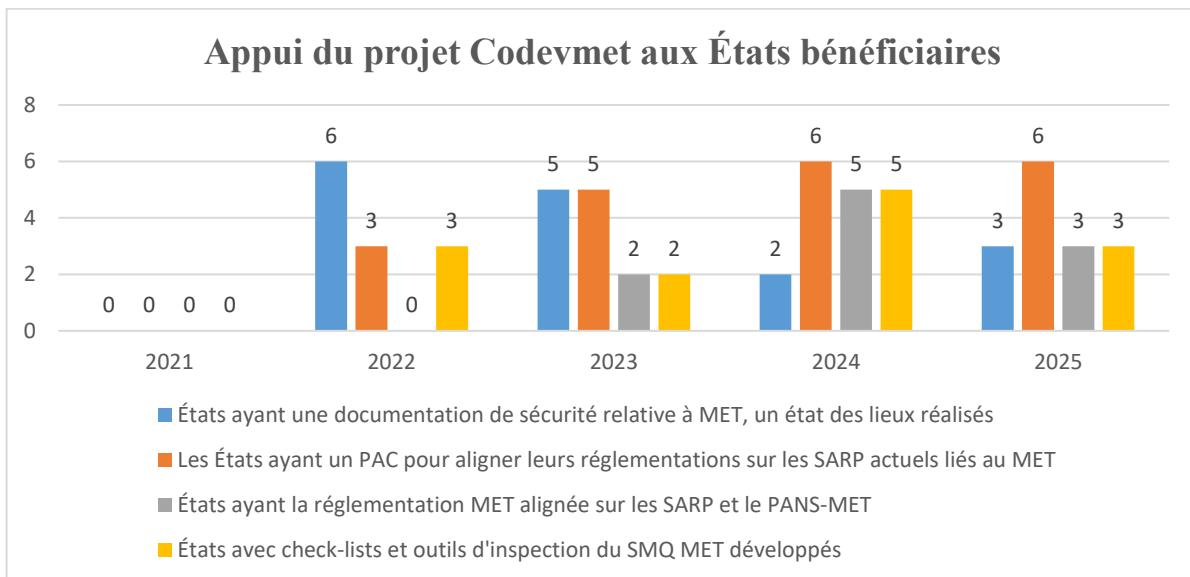


Figure 2 : aperçu du soutien du projet aux États depuis 2021

- 4.8. Les défis auxquels est confrontée l'équipe de sécurité du projet comprennent le manque de réactivité des points focaux des États/organisations et l'indisponibilité des experts de l'équipe en raison de leurs activités professionnelles.
- 4.9. La réunion a pris note des progrès réalisés par l'équipe de sécurité, des défis auxquels elle a été confrontée, et a insisté sur les mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre efficace des activités du projet. La décision suivante a été formulée en conséquence.

SC/6 Décision 6/04 Mise en œuvre effective des activités du projet

Il est décidé que, afin d'assurer un soutien efficace à la mise en œuvre des objectifs du projet :

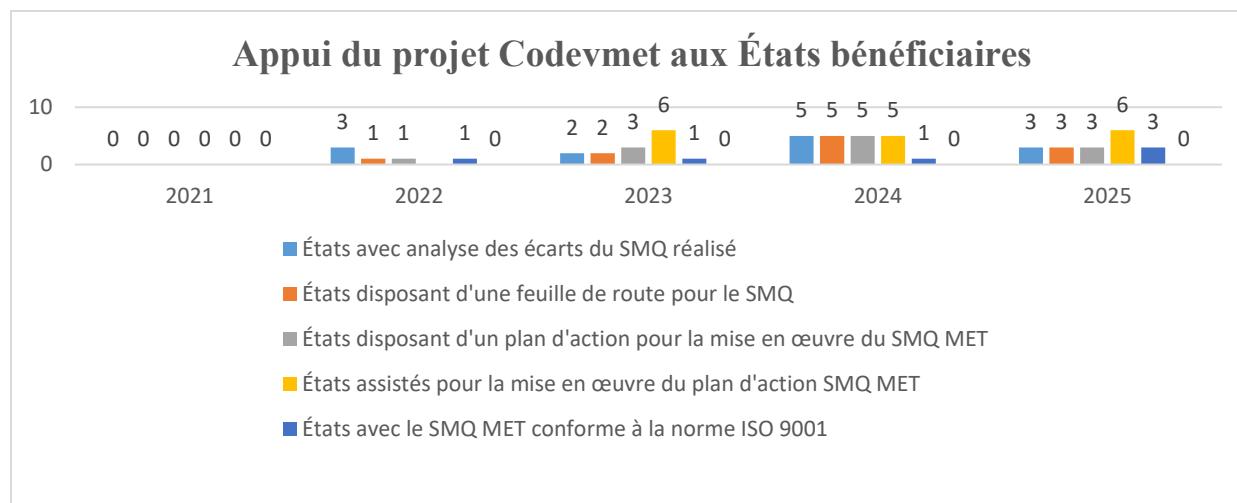
- a) *Les États désignent un ou plusieurs points focaux suppléants pour le projet ; et*
- b) *Le Secrétariat se charge :*
 - i). *d'assurer la formation des points focaux nationaux sur la méthodologie du projet ;*
 - ii). *de développer et mettre à disposition un tableau de bord pour faciliter le suivi et la coordination des activités du projet ;*
 - iii). *d'établir une plateforme de partage d'expériences entre les États membres ;*
 - iv). *d'identifier et mobiliser les experts membres actifs pour soutenir les activités de mise en œuvre du projet ; et.*
 - v). *d'explorer une expertise qualifiée supplémentaire pour soutenir la mise en œuvre des activités du projet.*

Rapport d'étape sur l'assistance aux États pour la mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité (SMQ)

4.10. En 2025, trois (3) États (Cameroun, Côte d'Ivoire et Sénégal) ont bénéficié d'une assistance pour la révision de leurs plans d'action nationaux (PAC) relatifs à leur système de gestion de la qualité. Les actions planifiées achevées ont été validées, celles en attente ont été examinées et les États ont été guidés dans la résolution des problèmes en suspens. Les PAC ont été mis à jour avec des échéanciers, des responsabilités et des modèles révisés pour faciliter la finalisation des documents en suspens.

4.11. En outre, trois (3) États (Gabon, Gambie et Sierra Leone) ont bénéficié d'une assistance pour l'analyse de leur système de gestion de la qualité (SMQ) et l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre. Des activités de suivi sont en cours pour continuer d'aider les États à mettre en œuvre les activités prévues.

4.12. La figure 3 ci-dessous donne un aperçu du soutien fourni aux États et aux organisations dans la mise en œuvre du SMQ depuis 2021, 2021 étant consacrée au recadrage et au lancement du projet.



• **Figure 3 Soutien du Codevmet aux États dans la mise en œuvre du SMQ**

4.13. Les difficultés rencontrées dans l'assistance aux États pour la mise en œuvre du SMQ comprennent le manque d'engagement de la direction des prestataires de services météorologiques des États et la faible implication des points focaux nationaux dans les activités du projet. La réunion a alors insisté sur la mise en œuvre des mesures formulées dans la SC/6 Décision 6/04.

Mise à jour sur l'élaboration de matériaux de renforcement des capacités

4.14. La réunion a examiné les progrès réalisés par l'équipe de projet sur le renforcement des capacités et a noté les besoins de formation comme suit:

- Cours d'auditeurs qualité internes ;
- Cours de management des processus qualité ;

- Cours d'évaluation des compétences du personnel météorologique aéronautique ;
- Cours de formation d'inspecteur MET ;
- Transposition de l'annexe 3 à la Convention de Chicago dans la réglementation nationale et notification des différences ;
- Gestion opérationnelle des services météorologiques aéronautiques ;
- Etalonnage des baromètres météorologiques ;
- Gestion des carences de la navigation aérienne ; et
- Techniques d'audit de sécurité.

4.15. Les supports de formation suivants ont été élaborés

- Cours d'auditeurs internes qualité
- Cours de management des processus qualité
- Cours d'évaluation des compétences du personnel météorologique aéronautique

4.16. La réunion a félicité l'équipe de renforcement des capacités et l'a encouragée à finaliser les supports de formation restants et à inclure une formation sur les ASBU-MET. La décision suivante a été formulée en conséquence.

SC/6 Décision 6/05 Développement des capacités des ressources humaines

Il est décidé que, dans le cadre du développement des ressources humaines, le Secrétariat :

- a) *élabore un cadre pour faciliter la mise en œuvre des formations identifiées par le Projet ; et*
- b) *inclus un cours de formation sur les éléments ASBU liés au MET dans la liste des besoins de formation identifiés.*

Mise à jour sur les progrès de la mise en œuvre de l'élément AMET-B1

4.17. Six (6) États (Botswana, Cabo Verde, Niger, Nigéria, Sénégal et Sierra Leone) ont bénéficié d'un appui pour l'évaluation de la situation des éléments de l'AMET-B1. Le tableau 1 ci-dessous détaille les résultats de cette évaluation.

Tableau 1: Récapitulation des résultats de l'évaluation de l'état de AMET-B1

État/Organisation	Nombre d'aéroports évalués	Date(s) d'évaluation	Commentaires
Botswana	4	26 - 27 mai 2025	Examen des données collectées en cours en vue de développer le PAC AMET-B1 pour le Botswana
Cap Vert	1	23 juin 2025	Examen des données collectées en cours en vue de développer le PAC AMET-B1 pour le Cap Vert

État/Organisation	Nombre d'aéroports évalués	Date(s) d'évaluation	Commentaires
Nigeria	5	9 - 11 juin 2025	Examen des données collectées en cours en vue de développer le PAC AMET-B1 pour le Nigéria
Sénégal	2	14 - 15 mai 2025	Examen des données collectées en cours en vue de l'élaboration du PAC AMET-B1 pour le Sénégal
Sierra Leone	1	12 - 13 mai 2025	Examen des données collectées en cours en vue de l'élaboration du PAC AMET-B1 pour la Sierra Leone
Niger	3	12 - 13 juin 2025	Examen des données collectées en cours en vue de l'élaboration du PAC AMET-B1 pour le Niger
Total	18	---	---

4.18. Les difficultés rencontrées lors de cette évaluation incluent, sans s'y limiter, l'indisponibilité des experts techniques impliqués dans l'évaluation des éléments AMET-B1, ainsi qu'une mauvaise compréhension des concepts ASBU et des exigences liées à la mise en œuvre des éléments ASBU concernés, mettant ainsi en évidence la nécessité de mettre en œuvre l'action b) de la Décision 6/05 du SC/6 ci-dessus.

Rapport d'étape sur la mise à jour du système et des procédures AMBEX

4.19. Il a été rappelé aux participants que le système Afrique-Océan indien (AFI) d'échange de bulletins météorologiques (AMBEX) a été mis en place par le Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG) en 1986. Le Manuel AMBEX est le principal document d'orientation détaillant les procédures d'échange de bulletins météorologiques opérationnels (OPMET) dans le cadre du système AMBEX. Il définit les responsabilités des centres AMBEX et les procédures à suivre. Il définit également le contenu et le format des bulletins AMBEX. Le Manuel AMBEX est publié et tenu à jour par les Bureaux régionaux de l'OACI.

4.20. Il a également été rappelé à la réunion que le principal défi auquel sont confrontés les utilisateurs de la région réside dans l'indisponibilité, les retards et la qualité des données OPMET aux aéroports, notamment les SIGMET. Plusieurs facteurs contributifs, notamment le manque de compétences dans l'application des procédures de l'Annexe 10, Volume II, le manque de collaboration entre les centres nationaux d'observation (NOC), les centres de coordination de compilation des bulletins (BCC) et les États membres des BRDO, l'obsolescence des procédures du Manuel AMBEX et le manque de régularité des réunions entre les prestataires de services météorologiques (MSP), les prestataires de services de

navigation aérienne (ANSP), les régulateurs et les autres parties prenantes, ont été identifiés par plusieurs forums, comme l'atelier OACI/OMM de 2021.

4.21. Afin de résoudre les problèmes susmentionnés, une équipe d'experts CNS et MET a été créée dans le cadre du projet CODEVMET afin d'examiner le système AMBEX et les procédures associées. Les réalisations suivantes ont été accomplies par l'équipe.

- Élaboration et distribution d'un questionnaire d'enquête aux NOC, aux BCC et aux États ROC pour évaluer l'efficacité du système AMBEX du 23 mai au 4 juin 2025, donnant lieu à un rapport identifiant les principales lacunes à combler.
- Une analyse des écarts comparant le système AMBEX avec les normes et pratiques recommandées (SARP) pertinentes de l'OACI.
- Sur la base des résultats de l'analyse des écarts, élaboration de la structure organisationnelle et éditoriale du futur manuel AMBEX mis à jour.
- Préparation d'une feuille de route pour la mise à jour du Manuel AMBEX, comprenant les attributions de tâches et les délais associés.

4.22. La réunion a salué les progrès de l'équipe et a exhorté à finaliser rapidement la version mise à jour du Manuel.

État de mise en œuvre du plan de travail 2025 du projet

4.23. Sur les 22 actions planifiées telles qu'approvées dans la planification 2025 du projet, 45 % ont été achevées, 41 % sont en cours et 14 % n'ont pas encore débuté. L'**appendice 5** du présent rapport détaille l'état d'avancement du plan de travail 2024/2025.

Examen du budget approuvé 2025 du projet¹

4.24. Lors de sa cinquième réunion (SC/5), le budget 2025 du projet a été approuvé (Décision 5/08) à hauteur de \$162 500. Le solde des fonds s'élevait à \$147 982 au 31 décembre 2024.

4.25. Les contributions reçues au 30 septembre 2025 s'élevaient à \$10 379,74, avec des dépenses de \$39 380,00 et un solde de \$118 981,74 au 30 septembre 2025. Le tableau 2 ci-dessous présente le résumé du budget au 30 septembre 2025.

Tableau 2 : Récapitulatif du budget au 30 septembre 2025

Article	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	\$147 982
Contributions	\$10 379,74
Dépenses	\$39 380,00

¹ Sauf indication contraire explicite, tous les montants figurant dans le présent rapport sont exprimés en dollars US.

Solde au 30 septembre 2025	\$118 981,74
----------------------------	--------------

4.26. La mise en œuvre réussie à distance des activités 4.4, 5.1, 5.2 et 5.3, initialement prévues en présentiel selon l'Appendice 5, a généré des économies de coûts. De plus, l'activité 6.1 a été reportée à 2026.

4.27. La situation des demandes de paiement est le suivant :

- a) L'OACI émet des demandes de paiement des cotisations annuelles aux 12 membres actifs. Si des services à la demande sont requis, les demandes de paiement correspondantes seront également émises.
- b) Au 30 novembre 2025, un montant total de \$120 000,00 de cotisations annuelles pour l'année 2025 reste impayé, ce qui constitue un risque pour la durabilité du projet.

4.28. En conclusion, le budget du projet approuvé lors du SC/5 n'a pas été entièrement exécuté comme prévu jusqu'en septembre 2025. L'écart entre la prévision initiale et les dépenses réelles s'explique principalement par la réalisation de certaines activités à distance plutôt que sur site, ainsi que par la reprogrammation d'autres activités. La réunion a encouragé les États ayant des arriérés à régler leurs contributions afin de permettre l'atteinte des objectifs du projet.

5. Point 5 de l'ordre du jour : Défis dans la mise en œuvre des activités du projet

Défis

5.1. Le Comité a identifié des contraintes clés :

- **Faible adhésion et participation des États** : La participation des États reste limitée, comme en témoigne le faible nombre d'AMS signés et l'engagement réduit dans les activités du projet. Ce manque d'engagement continue de freiner la coordination, de retarder la mise en œuvre des activités prévues et d'affaiblir l'appropriation des résultats du projet.
- **Suivi faible des Plans d'Action des États** : La mise en œuvre des Plans d'Action élaborés après les missions d'assistance reste faible. De nombreuses recommandations ne sont que partiellement mises en œuvre — voire pas du tout — ce qui réduit l'impact des activités d'assistance et ralentit les progrès en matière de conformité et de renforcement des capacités.
- **Manque de réactivité des points focaux des États/organisations pour le projet** : Malgré la Décision 4/02 exigeant que les points focaux soient copiés sur la correspondance financière, la réactivité de plusieurs points focaux établis et organisationnels reste faible. Cela a affecté le suivi des CAP relatifs au QMS et à la surveillance MET. La réunion a exhorté les points focaux à renforcer la coordination avec le Secrétariat afin d'assurer une mise en œuvre efficace des activités du projet.

Mesures proposées pour surmonter ces défis

5.2. Pour surmonter ces défis, la réunion a convenu de plusieurs mesures, notamment les suivantes :

- Mener des campagnes de sensibilisation ciblées, à travers des initiatives de communication et des ateliers régionaux, pour mieux informer sur les objectifs, les avantages et les résultats du projet et encourager les États à y adhérer ;
- Sélectionner des experts supplémentaires pour répondre aux besoins croissants des activités du projet et soutenir efficacement le processus de mise à jour de la documentation ;
- Apporter, au besoin, un appui visant à aider les équipes d'experts à renforcer leur efficacité dans le soutien aux États.
- Renforcer le suivi post-assistance, y compris les activités virtuelles, les rapports périodiques et les tableaux de bord pour évaluer la mise en œuvre efficace des plans d'action ; et
- Intégrer les plans d'action dans les cadres nationaux de sécurité de l'aviation.

6. Agenda 6 : Propositions commerciales pour 2026

Plan de travail du projet pour la période 2025/2026

- 6.1. La réunion a examiné l'état d'avancement du Plan de travail du Projet pour 2024/2025 tel qu'approuvé par le SC/5 et a discuté du Plan de travail actualisé s'étendant jusqu'en décembre 2026, présenté à l'Appendice 6. Celui-ci comprend les activités en suspens de 2024/2025 ainsi que de nouvelles activités convenues au cours de la réunion. La décision suivante a été formulée en conséquence.

SC/6 Décision 6/06 – Plan de travail du projet pour 2025/2026

Il est décidé que, le plan de travail 2025/2026 du projet est approuvé tel que prévu à l'appendice 6.

Budget du projet pour la période 2026²

- 6.2. La réunion a rappelé que l'examen du budget 2025 faisait apparaître un solde de à \$118 981,74 au 30 septembre 2025.
- 6.3. Le Comité a examiné le coût estimatif des activités prévues pour 2026, présentées en détail à l'Appendice 7, y compris l'appui à la mise en œuvre de l'AMET-B1, l'assistance QMS/MET, l'alignement réglementaire avec les SARPs MET de l'OACI ainsi que la mise à jour du système et des procédures AMBEX. Le coût total estimé s'élève à \$170,000.
- 6.4. Compte tenu du solde existant, un montant supplémentaire de \$51 018,26 est nécessaire pour mettre pleinement en œuvre les activités de 2026. La réunion a alors formulé la décision suivante.

SC/6 Décision 6/07 – Budget du projet CODEVMET-AFI pour 2025/2026

Le budget 2025/2026 du projet est approuvé comme prévu à l'annexe 7 à ce rapport.

² Sauf indication contraire explicite, tous les montants figurant dans le présent rapport sont exprimés en dollars US.

Nouvelles propositions d'annexes au MSA

- 6.5. La réunion a rappelé que des observations météorologiques précises sont essentielles à la sécurité et à l'efficacité de l'aviation, car des erreurs de température, de pression, de vent ou d'humidité affectent la planification des vols, les performances des aéronefs et les opérations d'aérodrome. L'Annexe 3 exige des systèmes automatiques, étalonnés et traçables, avec un entretien régulier. Cependant, plusieurs États de la région AFI demeurent non conformes aux exigences de l'Annexe 3 en raison de :
 - Absence d'instruments de référence certifiés et de procédures associées.
 - Processus d'étalonnage irrégulier ou non traçable.
 - Intégration insuffisante des activités d'étalonnage dans le SMQ MET.
- 6.6. La réunion a convenu qu'une approche par projet est nécessaire pour établir des mécanismes de contrôle et d'étalonnage réguliers des capteurs et instruments MET basés en surface.
- 6.7. Il a été aussi noté que la mise en œuvre complète de l'Annexe 3 (21e édition) et dues PANS-MET est essentielle pour la fourniture harmonisée de services MET, la conformité avec les SARP de l'OACI et l'interopérabilité avec les systèmes ATM, AIM et SWIM.
- 6.8. En conséquence, la réunion est convenue d'élargir la portée du projet afin d'inclure : (i) le contrôle et l'étalonnage des instruments météorologiques de surface ; (ii) l'appui à l'alignement des réglementations nationales avec les dispositions de l'Annexe 3 et du PANS-MET.

7. Ordre du jour 7 : Examen des décisions du SC/6

- 7.1. La réunion a examiné et adopté huit (8) décisions, telles que présentées à l'**appendice 8** du présent rapport.

8. Point 8 de l'ordre du jour : Lieu et date de la prochaine réunion du Comité de pilotage (SC/7)

- 8.1. La réunion a rappelé que le Comité de Pilotage devrait se réunir au moins une fois par an, normalement dans le pays du Président ou du Vice-président. Si cela n'est pas possible, la réunion peut être accueillie par un autre État Membre volontaire ou se tenir virtuellement.
- 8.2. Le Comité a noté l'historique de l'accueil des récentes réunions du Comité de Pilotage — Cameroun (2022), Sierra Leone (2023), Côte d'Ivoire avec l'appui de l'ASECNA (2024) et Nigéria (2025) — et a exprimé sa gratitude à ces États. La réunion a également félicité le Nigéria pour les excellentes dispositions prises pour la tenue de la SC/6.
- 8.3. L'Angola et le Kenya ont proposé d'accueillir la SC/7. La réunion a chargé le Secrétariat de coordonner avec ces deux États afin de confirmer les dispositions relatives à l'accueil.

SC/6 Décision 6/08 – Lieu et date de la prochaine réunion du comité de pilotage

Le Secrétariat coordonnera avec l'Angola et le Kenya en vue de l'accueil possible de la septième réunion du comité de pilotage du projet CODEVMET-AFI (SC/7) au plus tard le 30 juin 2026.

9. Point 9 de l'ordre du jour - Questions diverses

9.1. Aucun sujet additionnel n'a été abordé sous ce point.

10. Point 10 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

10.1. Les allocutions de clôture ont été prononcées par M. Rock Levis Gouamene, Président du Comité de pilotage CODEVMET, M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint, Bureau ICAO WACAF, et M. Christian Nwobu, Directeur général CNS, MET et AIM, représentant le Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile du Nigeria.

10.2. Le Président a remercié le Nigeria pour avoir accueilli la SC/6 et a souligné les réalisations de la réunion, félicitant le travail accompli par les équipes du projet.

10.3. M. Manzi a exprimé son appréciation pour la réunion très bien organisée et a transmis sa gratitude au Gouvernement de la République fédérale du Nigeria, par l'intermédiaire du Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile du Nigeria. Il a également remercié tous les participants pour leurs contributions.

10.4. M. Nwobu a officiellement clos la réunion, félicitant les participants pour les progrès réalisés et remerciant l'OACI d'avoir confié l'accueil au Nigeria. Il a souhaité à tous les participants un bon retour chez eux en toute sécurité.

--- FIN ---